



Resiliatiion Karis formation

Par **poupinette74**, le **27/06/2014** à **13:42**

bonjour,rnrnje me suis inscrite à une formation à distance chez Karis Formations avec facilités de paiement sur 24 mois.Comme celle-ci ne me convient pas je leur ai dit par téléphone que je souhaite résilier mon inscription. Je suis toujours dans la période de 3 mois prévue dans les textes sur le contrat. La conseillère m'a dit d'attendre que la directrice de formation soit prévenue pour envoyer ma demande par lettre. qu'en pensez vous? et l'école est elle en droit de me réclamer des indemnités suite à cette rupture? merci

Par **moisse**, le **28/06/2014** à **07:53**

Bonjour,rnJe vous conseille de rédiger cette lettre de résiliation avant l'échéance des 3 mois si vous voulez n'être redevable que des 30% prévus dans la clause de résiliation anticipée.

Par **poupinette74**, le **28/06/2014** à **14:22**

bonjour, rnc'est bien ce que j'avais compris en lisant mon contrat. j'ai donc posté une lettre avec AR hier. rnrnmerci beaucoup